

DESCRIPTION

DES

MACHINES ET PROCÉDÉS

CONSIGNÉS

DANS LES BREVETS

D'INVENTION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'IMPORTATION

DONT LA DURÉE EST EXPIRÉE, ET DANS CEUX DONT LA DÉCHÉANCE A ÉTÉ PRONONCÉE;

PUBLIÉE

Par les Ordres de Monsieur le Ministre du Commerce.

TOME XL.



A PARIS,

CHEZ L. BOUCHARD-HUZARD

SUCCESSEUR DE MADAME HUZARD, NÉE VALLAT LA CHAPELLE), IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

FUE DE L'ÉPERON - SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 7.

4093.

2 décembre 1834.

BREVET D'IMPORTATION DE CINQ ANS,

Au sieur GIBBOUS-MERLE de Londres,

Pour un fourneau de cuisine alimenté par le gaz hydrogène.

Détail des dessins.

Pl. 14^e, a b c d, Enveloppe en fer-blanc ou en tôle, dont un côté peut être ouvert entièrement ou seulement dans la hauteur d'un des compartiments.

e e e, Réservoirs d'eau chaude.

f, Vase plat pour recevoir le suc des viandes.

g, Compartiment servant de four où la chaleur arrive par un des tuyaux

conducteurs du gaz et par les ouvertures circulaires pratiquées dans la cloison *o*.

h, Autre compartiment pour faire un bain-marie ou cuire, au moyen de la vapeur d'eau.

i i, Tuyaux conducteurs du gaz, percés de petits trous, pour opérer la combustion, et contournant tout l'intérieur de l'enveloppe.

k, Couvercle mobile percé de quatre ouvertures *l*, pour placer les casseroles *s s*.

m m, Robinet servant à intercepter la communication du gaz dans l'intérieur de l'enveloppe, ainsi qu'à écouler les eaux des réservoirs et du compartiment *h*.

n n, Petites ouvertures pour l'introduction de l'eau, servant aussi à l'évaporation.

p, Grillage à champ, pour poser la pâtisserie.

q, Crochet pour suspendre la viande.

r, Tuyau d'arrivée du gaz servant à alimenter les conduits *i i*.

5 mars 1835.

BREVET D'ADDITION ET DE PERFECTIONNEMENT.

Le mode dans lequel est conçue l'application du gaz à cet appareil consiste à faire un embranchement au tuyau conducteur du gaz, qui passe dans la pièce où l'on veut placer l'appareil. Cet embranchement communique au tuyau qui s'adapte à l'appareil; et c'est par le moyen d'un ou de plusieurs robinets que le gaz sort du tuyau de la maison, de la boutique, de la chambre, etc., et s'introduit dans le tuyau adapté à l'appareil.

Le gaz, au moyen duquel fonctionne cet appareil, peut être produit par toutes les substances qui en fournissent.

L'importateur et le perfectionneur de cette découverte déclare que le présent brevet est pris tant pour le principe de l'application du gaz aux appareils de cuisson, d'ébullition, etc., employés dans l'usage domestique, que pour les moyens d'application et les procédés d'après lesquels l'appareil décrit a été construit. Ce principe peut, d'ailleurs, s'appliquer à d'autres appareils connus, chauffés par le feu ou la vapeur.

*Cuisine à gaz, par M.
Gibbons-Merles.*

